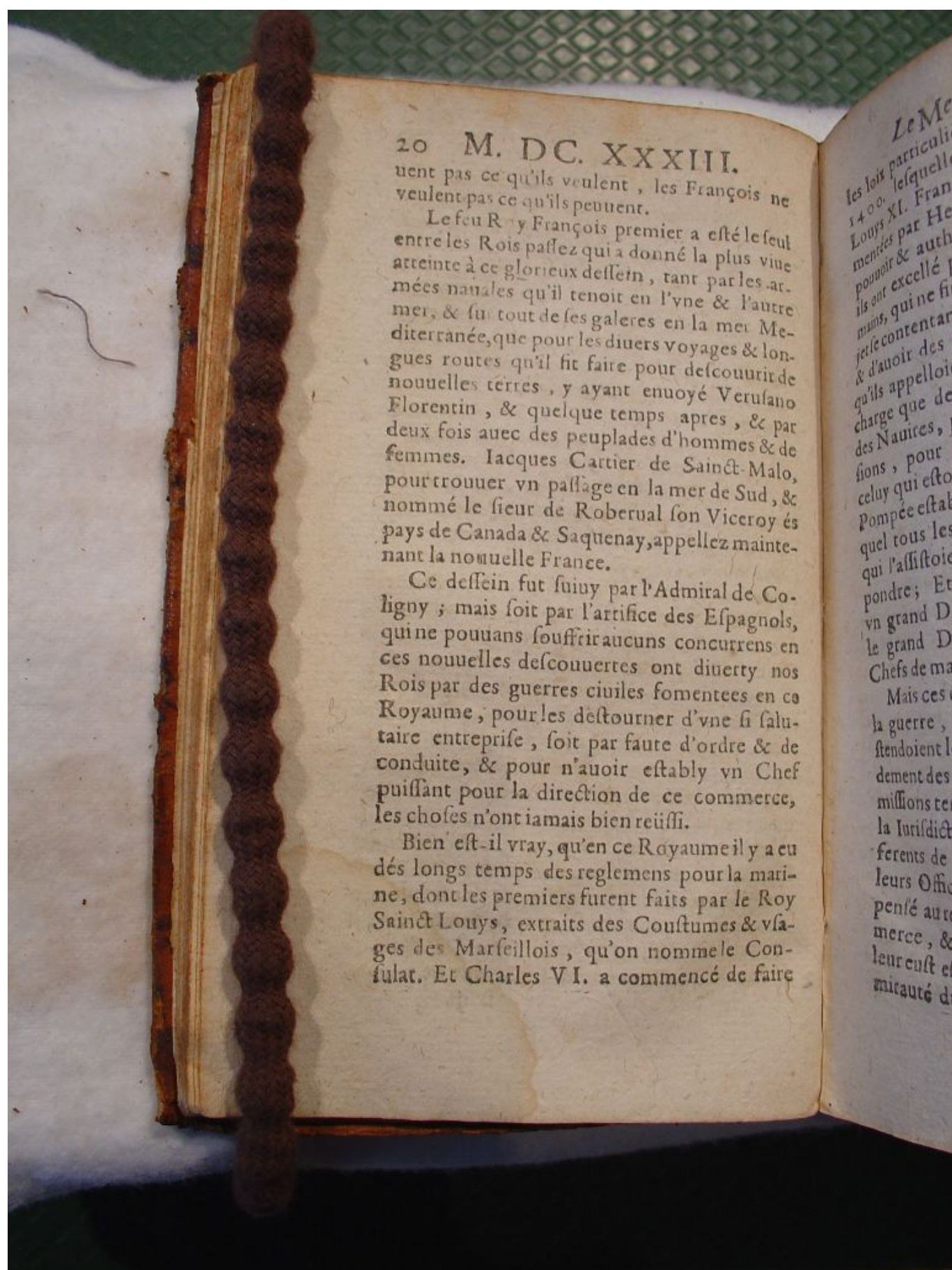


1633_0020.jpg



20 M. DC. XXXIII.

uent pas ce qu'ils veulent , les François ne
veulent pas ce qu'ils peuvent.

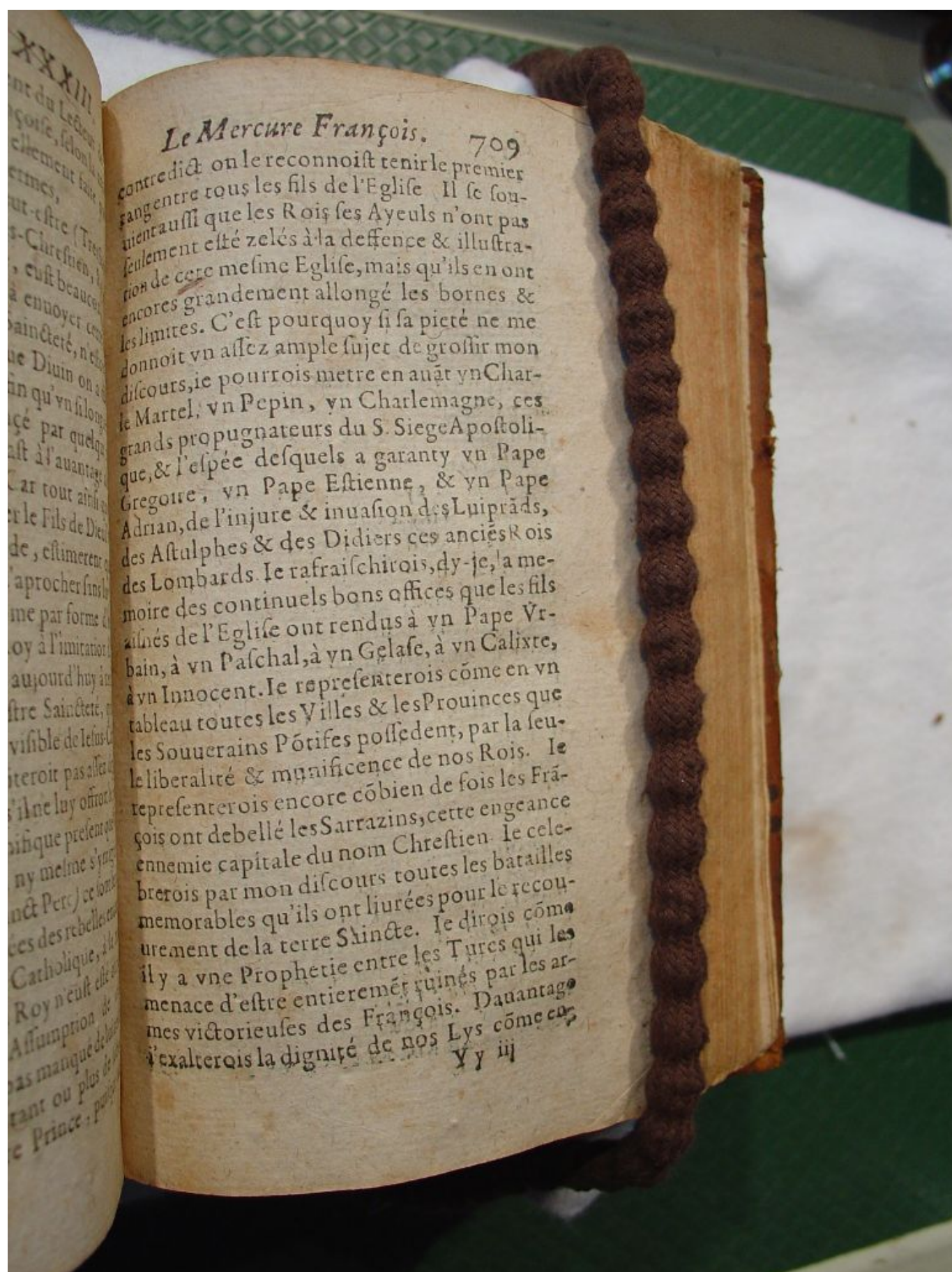
Le feu Roy François premier a esté le seul
entre les Rois passez qui a donné la plus viue
atteinte à ce glorieux dessein , tant par les ar-
mées navales qu'il tenoit en l'yne & l'autre
mer , & sur tout de ses galeres en la mer Me-
diterranée, que pour les diuers voyages & lon-
gues routes qu'il fit faire pour descouvrir de
nouuelles terres , y ayant enuoyé Verulano
Florentin , & quelque temps apres , & par
deux fois avec des peuplades d'hommes & de
femmes. Jacques Cartier de Saint-Malo,
pour trouuer vn passage en la mer de Sud , &
nommé le sieur de Roberual son Viceroy és
pays de Canada & Saquenay, appelez mainte-
nant la nouuelle France.

Ce dessein fut suiuy par l'Admiral de Co-
ligny ; mais soit par l'artifice des Espagnols,
quine pouuans souffrir aucuns concurrens en
ces nouuelles descouvertes ont diuertty nos
Rois par des guerres ciuiles fomentees en ce
Royaume , pour les destourner d'vne si salu-
taire entreprise , soit par faute d'ordre & de
conduite, & pour n'auoir estably vn Chef
puissant pour la direction de ce commerce,
les choses n'ont iamais bien reüssi.

Bien est-il vray, qu'en ce Royaume il y a eu
dés longs temps des reglemens pour la mari-
ne, dont les premiers furent faits par le Roy
Saint Louys, extraits des Coustumes & vsa-
ges des Marseillois , qu'on nomme le Con-
sulat. Et Charles V I. a commencé de faire

Le Me
les loix particulie
1400. lesquelles
Louys XI. Franç
mentées par He
pouvoir & auth
ils ont excellé p
mains, quine fi
perle contentan
& d'auoir des
qu'ils appelloie
charge que de
des Nauires, p
sions , pour
celuy qui esto
Pompée estab
quel tous les
qui l'assistoi
pondre; Et
vn grand D
le grand D
Chefs de ma
Mais ces c
la guerre ,
stendoient le
dement des
missions ter
la Iurisdic
ferents de
leurs Offic
pensé aue
merce , &
leur eult es
micituté de

1633_0709.jpg



1633_0021.jpg



1633_0022.jpg

22 *M. DC. XXXIII.*

entre plusieurs & bien souvent contrélutée par les Gouverneurs des Prouinces maritimes qui pretendoient auoir droit d'Admirauté en leur Gouvernement : c'est pourquoy la navigation ne s'est iamais accreuë ny auantagée sous les Admiraux, & tant s'en faut, qu'elle en a receu de grands troubles & incommoditez, sans qu'on ait entrepris par cy-deuant d'y mettre la main à bon escient.

Ceste grande œuvre estoit reseruée au Roy, qui deuoit lauer ceste vieille tache de la gloire de ses deuanciers, & reparer par sa prudence & par son bon heur l'iniure faite à la nature par vn si long & opiniastre mespris des faueurs qu'elle a si largemēt respanduës sur nos costes.

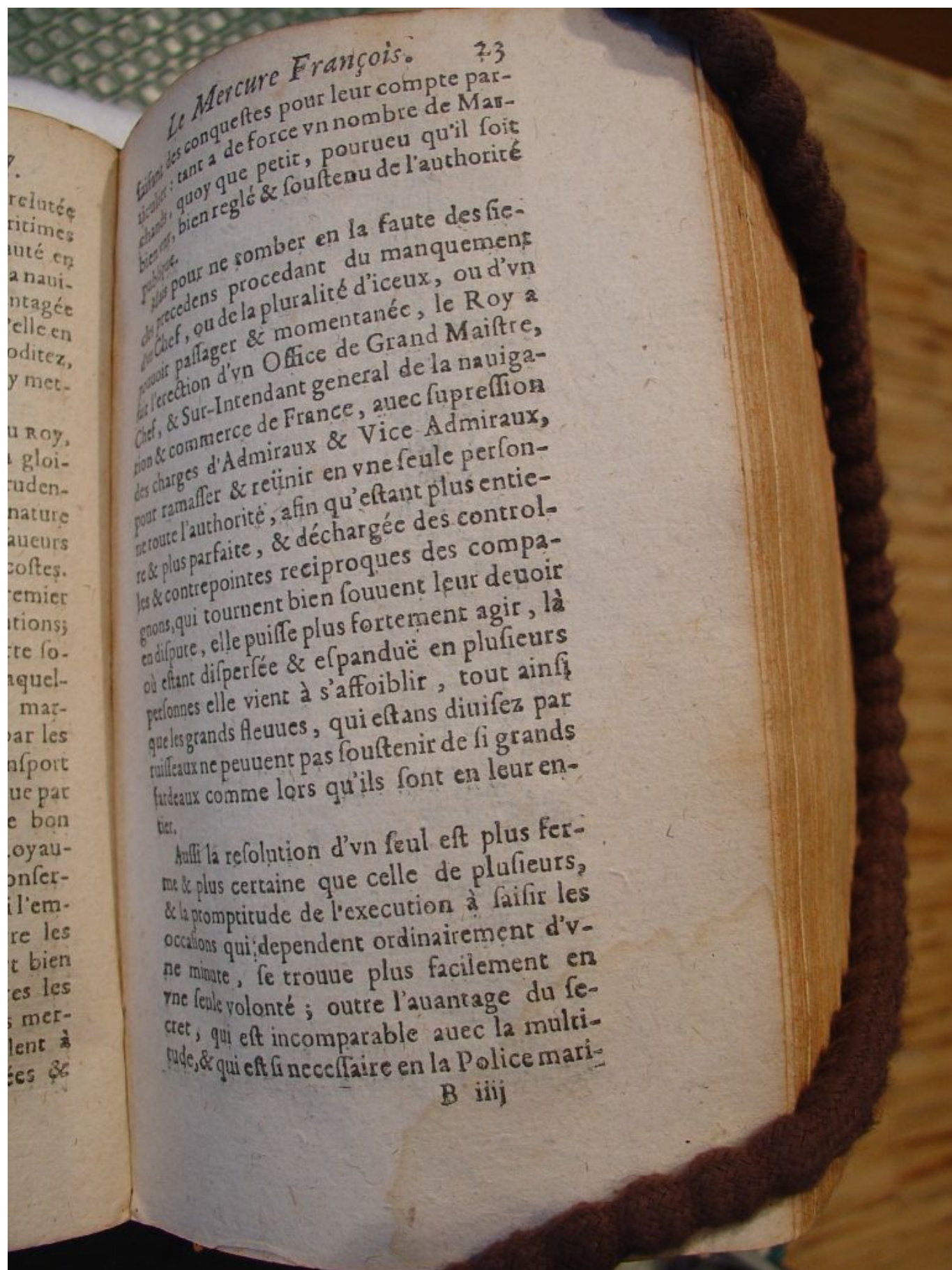
C'est pourquoy pour donner le premier branle à ses saintes & glorieuses intentions, il a commencé par le project d'une forte société & compagnie par le moyen de laquelle les amas & emplois des denrées & marchandises de France ne se faisans que par les François, & pour les François, & le transport aux Pays estrangers, ne se faisant aussi que par eux, & pour eux, on verra bientôt le bon marché & l'opulence resfleuir en ce Royaume, & la vigueur d'iceluy retenuë & conseruée comme par vne espece de digue qui l'empeschera de s'escouler & espandre, entre les mains estrangeres, ainsi que scauent fort bien practiquer les Anglois, & plus encores les Holandois, qui font des compagnies mercantiles si puissantes qu'elles ressemblent à des Republiques, dressans des armées &

Le
faisant des
ticulier : ta
chands, qu
bien vny, bi
publique.
Mais po
des preced
d'un Chef
pouoir pa
fait l'erec
Chef, &
tion & co
des charg
pour ram
ne toute l
re & plus
les & cor
gnons, q
en dispu
où estar
personn
que les
ruisseau
fardeau
tier.
Auf
me &
& la p
occasi
ne m
vne se
cret,
eude, &

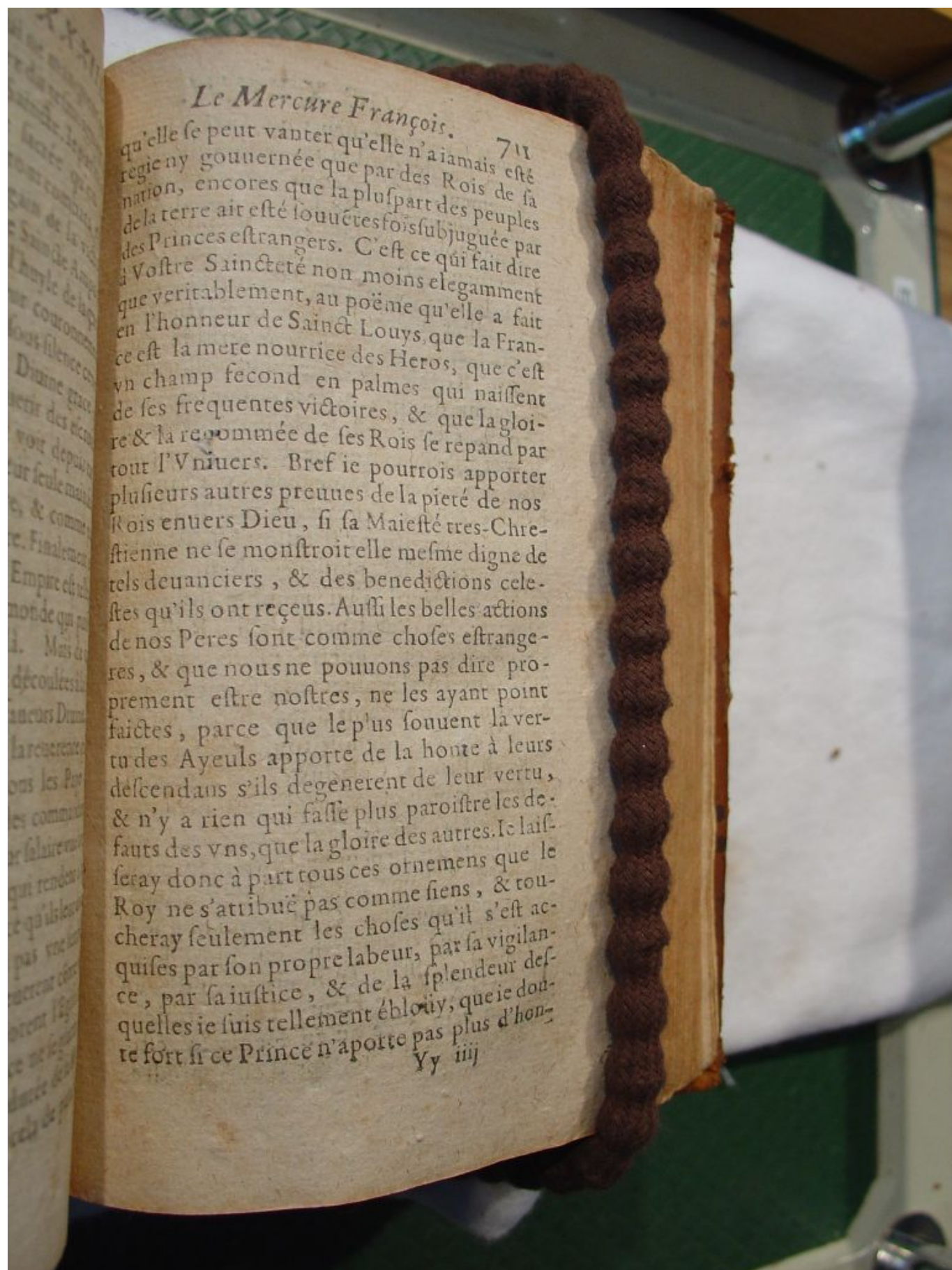
1633_0710.jpg



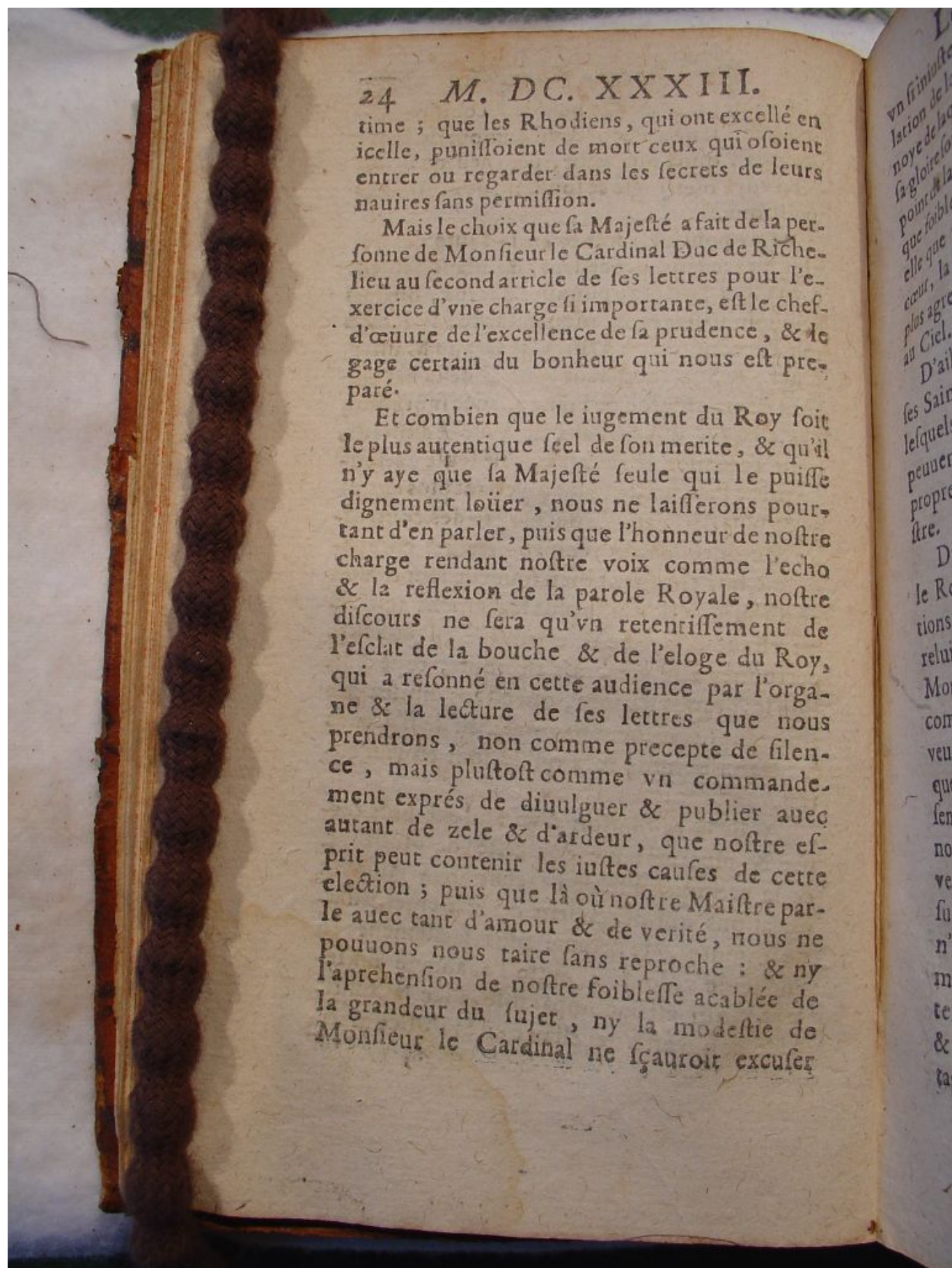
1633_0023.jpg



1633_0711.jpg



1633_0024.jpg



1633_0712.jpg



1633_0025.jpg

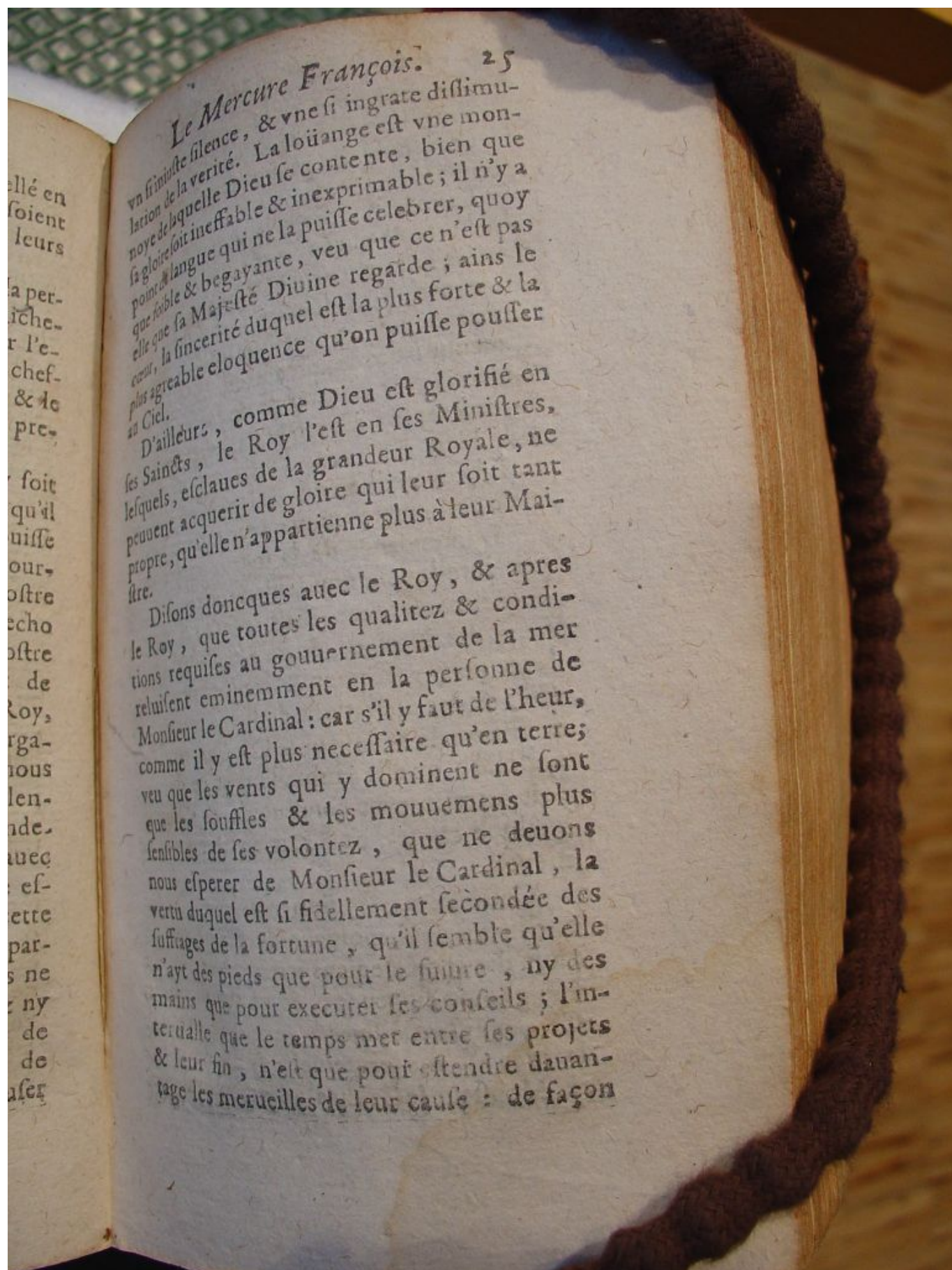


Image issue du site mercurefrancois.ehess.fr - Cliché (c) Cécile Soudan